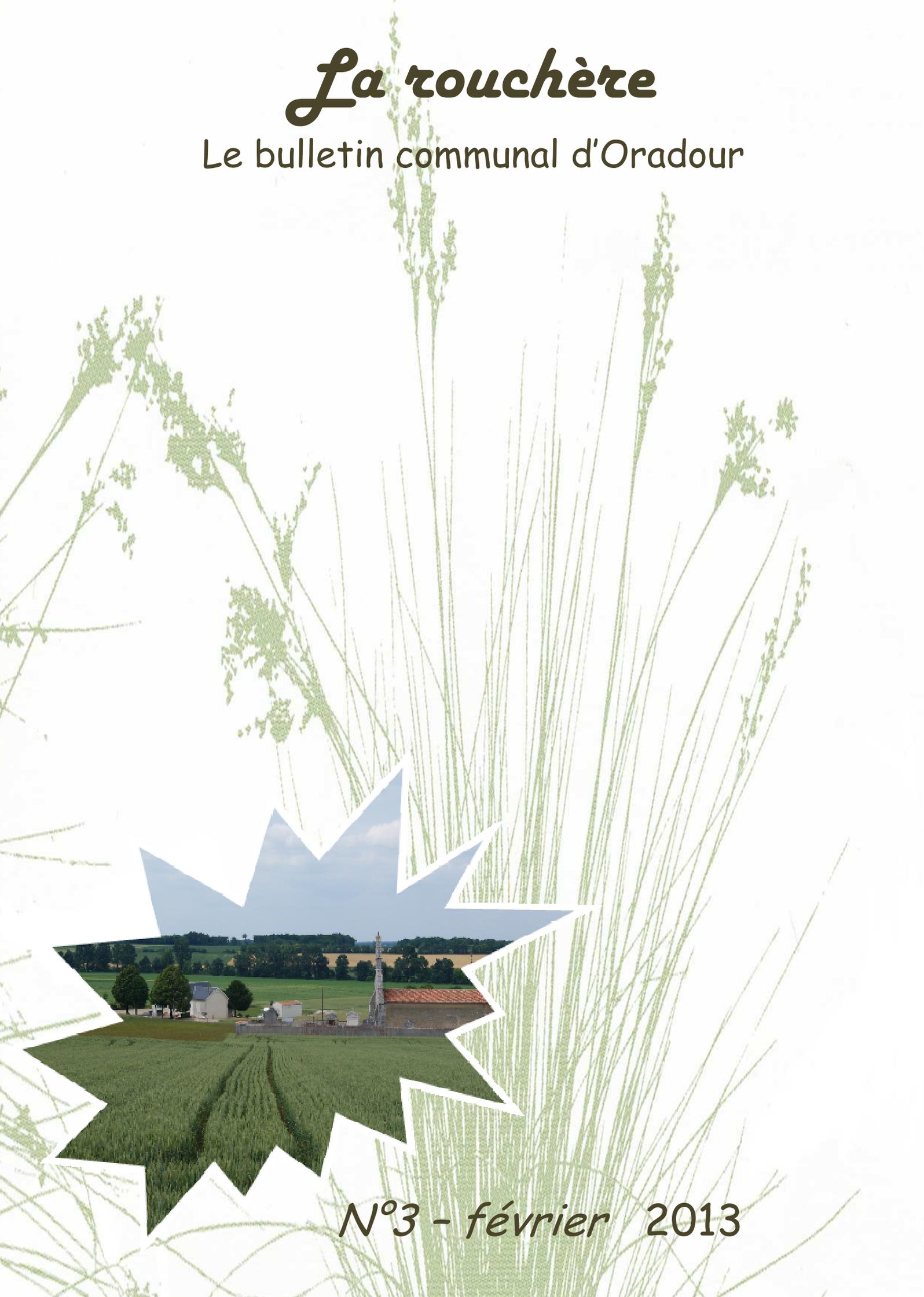


# *La rouchère*

Le bulletin communal d'Oradour



*N°3 - février 2013*

# Sommaire

	Page
Le mot du Maire	3
Etat civil	4
Compte 2011 et budget 2012	5
Les élections	6
Le recensement de la population	7
Le SIMO	8
Les travaux et projets de la commune	9
L'entretien des chemins communaux, divers travaux, aménagement du bourg de Germeville, plan éolien	
Le comité des fêtes	11
La société de chasse	12
La Communauté de Communes du Pays d'Aigre	13
L'assainissement, l'école multi-sports, la bibliothèque intercommunale, la maison de la petite enfance, le complexe sportif	
Les animations sur le Pays d'Aigre	21
Le Téléthon, le tour du Pays d'Aigre, la foire exposition	
Quelques infos pour bien vivre en Pays d'Aigre	22
Guide pratique	24

## Le mot du Maire

Les travaux d'aménagement de bourg de Germeville avancent dans le temps normal prévu par le Bureau d'Etude.

Un collecteur d'attente a été enfouit comme prévu sur la Départementale de manière à ne pas détériorer celle-ci une fois les travaux terminés, un collecteur sera en attente pour le tout à l'égout.

Deux amorces sont prévues « rue de la Citerne » et « Impasse de l'Osme ».

En ce qui concerne le reste des travaux un trottoir est déjà posé le long du mur du parc de la famille HERIARD, un autre est prévu de la place jusqu'à la Chapelle celui-ci sera d'une largeur de 1m40 règlement obligatoire pour les personnes handicapées.

Des espaces verts sont en attente à l'endroit de la terre végétale prévue à cet effet.

A la fin des travaux le Département fera des comptages de vitesse pour savoir si le passage des véhicules sera ralenti.

Le coût de l'opération des travaux est de 208 000 euros HT subventionné à 50%.

Le Maire

# Etat civil

La commune d'Oradour compte une centaine de familles pour 220 habitants.

## Les naissances :

✚ Inaya, Douceur, Lucilia REINARD 24 novembre 2012

## Les mariages :

✚ Charlotte LAVERGNE et Pascal FORGET le 21 juillet 2012

✚ Jézabel BAILLARGEAU et Mickaël GRENET le 22 septembre 2012

## Les décès :

✚ Marguerite FINET née MOUNDY le 08 janvier 2012

✚ Gilbert DENIS le 02 février 2012

## Les nouveaux résidents:

✚ Dimitri GALLARD et Julie COUTANT, le Coudret

✚ Yohan PINAUD, rue de la citerne à Germeville

✚ Cédric et Magalie BOUCARDEAU, chemin de la rivière à Germeville

✚ Sandra DENEUVIC et Fabrice JUSTAUD, rue du moulin brûlé à Germeville

✚ Monsieur et Madame PIEL Jérôme, rue du moulin brûlé à Germeville



Ne dites plus Mademoiselle, dites Madame... !

Une circulaire, datée du 21 février 2012, fait disparaître des formulaires administratifs la mention "mademoiselle" au profit de "madame" et remplacer la notion de "nom de jeune fille" et "nom d'épouse", par "nom de famille" et "nom d'usage", plus neutres et mixtes.

# Les Compte administratif 2011 et Budget 2012

## A) LES DEPENSES :

DEPENSES	RESULTATS 2011	PREVISIONS 2012	EVOLUTION %
A caractère général	73 720€	71 480€	-3.04
Charges de personnel	34 000€	34 490€	1.44
Charges de gestion	65 490€	69 041€	5.42 *
Autres charges	166 900€	199 575€	19.18 **
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>340 110€</b>	<b>374 586€</b>	<b>10.14 ***</b>

\* La progression s'explique par une augmentation des participations de la commune au SIMO (syndicat intercommunal Mons Oradour).

\*\* L'augmentation est due au provisionnement pour les travaux d'aménagement de Germeville.

\*\*\* Le total dépenses subit également une progression en lien avec l'aménagement du bourg de Germeville.

## B) LES RECETTES :

RECETTES	RESULTATS 2011	PREVISIONS 2012	EVOLUTION
Impôts et taxes	91 444€	96 186€	5.19 *
Dotations et participations	68 508€	66 810€	-2.48 **
Autres produits	180 158€	211 590€	17.45 ***
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>340 110€</b>	<b>374 586€</b>	<b>10.14</b>

\* La progression est liée à l'évolution des Contributions Directes.

\*\* Légère baisse de la part de l'Etat sur la compensation de la Taxe d'Habitation.

\*\*\* Evolution due à l'importance de l'excédent de fonctionnement qui représente à lui seul : 199.590 €

C'est un budget maîtrisé avec un résultat positif pour 2011 de : 53.471,95 €, soit une progression de + 4,37 % sur l'exercice précédent.

# Les élections

## Election présidentielle

La dixième élection présidentielle de la V<sup>e</sup> République a permis d'élire le président de la République Française. Elle s'est tenue les 22 avril et 6 mai 2012.

Le président de la République française est élu pour un mandat de cinq ans, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Seuls peuvent se présenter les citoyens français âgés d'au moins 23 ans.

Un mandat de cinq ans : Il s'agissait initialement, lors de son adoption en 2000, d'un quinquennat renouvelable sans limite. Depuis 2008, son renouvellement consécutif n'est désormais autorisé qu'une seule fois.

Le premier tour a vu s'affronter dix candidats. François Hollande, candidat du Parti socialiste, et Nicolas Sarkozy, président sortant et candidat de l'UMP, se sont qualifiés pour le second tour, avec respectivement 28,63 % et 27,18 % des suffrages exprimés. Parmi les candidats éliminés, Marine Le Pen (17,90 %), Jean-Luc Mélenchon (11,10 %) et François Bayrou (9,13 %) obtiennent des scores significatifs.

À l'issue du second tour, deux semaines plus tard, François Hollande est élu président de la République.

A Oradour, Au 1er tour, Nicolas Sarkozy a réuni 31,39% des voix devant François Hollande, 31,39%. Le taux d'abstention au 1er tour à Oradour a été de 16,67%. Au second tour, à Oradour, c'est Nicolas Sarkozy qui l'emportait avec 57,14% des voix face à François Hollande.

Le mois suivant, les élections législatives ont donné une majorité à la gauche.

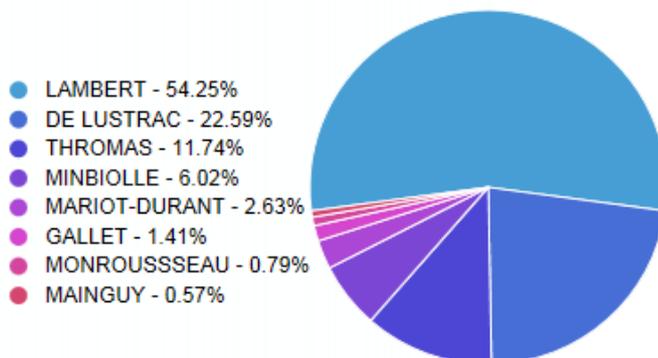
## Elections législatives

L'Assemblée Nationale compte 577 députés élus pour 5 ans.

Les élections législatives se sont déroulées les dimanches 10 et 17 juin 2012 en France métropolitaine.

Dans le département de la Charente, trois députés ont été élus dans le cadre de trois circonscriptions, soit une de moins par rapport à la législature précédente.

Jérôme LAMBERT est élu dans la troisième circonscription de la Charente dont fait partie le canton d'Aigre.



## Et les prochaines élections ?

Date	Election	Durée du mandat	Dernières élections
mars 2014	Municipales	6 ans	2008
juin 2014	Européennes	5 ans	2009
2014	Conseillers territoriaux	6 ans	Premières élections (remplace les élections cantonales et régionales)

Abrogation du conseiller territorial- 23.11.2012 : Une proposition de loi relative à l'abrogation du conseiller territorial est en cours de discussion. Dans l'attente de son entrée en vigueur, les informations contenues dans ce tableau restent d'actualité.

# Le recensement de la population



La campagne 2013 de recensement de la population française a commencé le 17 janvier. Organisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), elle concerne un échantillon de la population correspondant à environ 9 millions de personnes.

Mais à quoi sert ce recensement ?

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il apporte aussi des informations comme leur âge, les professions exercées, les transports utilisés, les déplacements quotidiens, les conditions de logement... Les résultats du recensement peuvent aider à prendre des décisions publiques en matière d'équipements collectifs, comme pour les écoles ou pour les hôpitaux. Ils permettent aussi aux professionnels de mieux évaluer le nombre de logements nécessaires et de mieux connaître les disponibilités de main-d'œuvre.

Cette année, c'est à partir du jeudi 17 janvier que l'agent recenseur, Emilie Gréziller, a commencé à remettre aux personnes enquêtées deux questionnaires différents : le premier, intitulé feuille de logement, comporte 15 questions relatives aux caractéristiques et au confort du logement; le second, le bulletin individuel, comprend 25 questions s'articulant autour de l'âge, du lieu de naissance, de la nationalité, du niveau d'études, du lieu de résidence 5 ans plus tôt et de l'activité professionnelle.

Les réponses sont strictement confidentielles.

Et pourquoi sommes-nous recensés(es) cette année ?

Depuis 1801, un recensement général de la population était organisé tous les cinq ans, jusqu'en 1946 (sauf quelques-uns supprimés ou retardés en temps de guerre). L'opération étant jugée trop coûteuse et difficile à organiser, les gouvernements successifs ont essayé d'espacer la date du recensement suivant. Les deux derniers recensements généraux ont eu lieu en 1990 et en 1999. Cet intervalle de neuf ans était trop long par rapport à la vitesse d'évolution de la réalité démographique. Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est annuel. Une nouvelle méthode de recensement remplace le comptage exhaustif traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans. Le recensement général de la population de 1999 aura été le dernier recensement concernant toute la population en même temps.

Conséquence : tous les habitants ne sont plus recensés la même année.

- Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent désormais une enquête de recensement exhaustive tous les 5 ans, à raison d'un cinquième des communes chaque année.
- Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage, auprès d'un échantillon de 8 % des logements.

Les résultats du recensement sont consultables sur le site de l'Insee

Exemple de base de données : Commune d'Oradour, Département de la Charente

Population	Territoire	Zone de comparaison
Population en 2009	201	351 563
Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> ) en 2009	14,0	59,0
Superficie (en km <sup>2</sup> )	14,4	5 956,0
Variation de la population : taux annuel moyen entre 1999 et 2009, en %	0,0	0,3
<i>dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 1999 et 2009, en %</i>	-0,2	0,0
<i>dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 1999 et 2009, en %</i>	0,2	0,4
Nombre de ménages en 2009	90	156 917

Source INSEE <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/comparateur.asp?codgeo=COM-16248&codgeo=DEP-16>

## Le SIMO

Après 30 années d'existence, notre syndicat intercommunal Mons-Oradour va connaître une nouvelle évolution.

Créé en mai 1982, par M. Jacques Hériard-Dubreuil maire d'Oradour et M. Pierre Matard, maire de Mons afin de répondre aux besoins croissants de travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, et d'investissements en matériels qu'une petite commune a de plus en plus de difficultés à assurer seule, le SIMO, est arrivé à échéance le 05 mai 2012.

Depuis, nous étions dans une phase de concertation avec la sous-préfecture de Confolens afin de trouver de nouveaux statuts nous permettant de continuer à fonctionner comme par le passé.

Après de multiples échanges et visites entre nos deux mairies et la sous-préfecture, Madame BOIREAU sous-préfète de Confolens, vient de nous donner son accord pour que le nouveau SIMO puisse fonctionner à compter du 01 avril 2013.

Cette bonne nouvelle satisfait pleinement nos deux communes. Nous allons ainsi poursuivre notre entraide, et continuer à travailler ensemble dans de bonnes conditions.

# Les travaux et projets de la commune

## L'entretien des Chemins communaux :

En 2012, les travaux d'entretien de voirie réalisés par la commune ont concerné l'Impasse du puits à Chillé, et ceux réalisés par le SIMO (Syndicat Intercommunal Mons Oradour), le chemin dit de Mauroy.

## Divers Travaux :

En lien avec le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de St. Fraigne), la commune d'Oradour a réalisé une tranchée située Rue d'en Bas à Chillé afin d'alimenter en eau potable les riverains qui n'étaient pas encore connectés au réseau du service public.

## Aménagement du bourg de Germeville :



Après une pause plus longue que prévu, les travaux de Germeville ont repris. Ils vont se dérouler sur une période de trois mois. Dans un premier temps, l'entreprise Bernard TP installe le réseau d'écoulement d'eau de pluie et le trottoir le long du mur du château.

Par la suite, l'entreprise SCOTPA va mettre en place une canalisation de collecte des eaux usées entre l'intersection de la route d'Aigre, de la rue de la citerne, du chemin de la rivière, et la place « de la bascule », avec pose des tabourets nécessaires à la connexion des riverains. Ces travaux sont effectués dans l'attente du raccordement à la station

d'épuration d'Aigre, prévu ultérieurement pour éviter d'avoir à nouveau à intervenir sur la voie juste refaite.

C'est également la SCOTPA qui réalisera la mise en place du trottoir longeant la route d'Aigre entre la place et la rue principale du côté de la chapelle, ainsi que le revêtement de la chaussée.

Toutes ces interventions seront réalisées sans interruption de la circulation, simplement par la présence de feux ou panneaux de circulation alternée, excepté pour la mise en place du tapis final et seulement sur une courte durée (2 à 3 jours).

Il faut souhaiter que maintenant l'aménagement assurera une bonne efficacité dans la réduction de la vitesse de circulation dans Germeville, c'est le vœu de tous les habitants.



## Plan éolien :

Le projet éolien, initialement situé sur les communes de Oradour, Lupsault, et Les Gours se poursuit. Le mât de mesures haubané de 50m de hauteur installé le 11 février 2011 au lieu-dit « Les Chirons » a été enlevé le 23 Janvier 2013. Les données de vent récoltées durant cette période permettront de calculer la future production électrique du parc éolien. Les études paysagère et environnementale se poursuivent également. Cependant la sortie du Schéma Régional Eolien (SRE) de Poitou-Charentes le 29 Septembre 2012 a amené le porteur de projet VINCI Construction France à redéfinir l'implantation du projet.

En effet, le SRE a pour vocation d'identifier la contribution du Poitou-Charentes à l'effort national en matière d'énergie renouvelable d'origine éolienne terrestre. Elaboré par la Préfecture du Poitou-Charentes et le Conseil Régional, il identifie les communes favorables à l'éolien. Oradour ne fait pas partie de ces communes favorables, en raison notamment de la présence de zones de protection de la Outarde Canepetière sur le Sud de son territoire. C'est pourquoi, en l'état actuel de la réglementation, il est extrêmement difficile d'installer des éoliennes sur Oradour.



La Communauté de Communes du Pays d'Aigre souhaite faire un bilan de la signalétique qu'elle a mise en place il y a quelques années, sur le territoire, concernant l'indication des entreprises (SARL,SAS...), gîtes, maison d'hôtes, exploitations agricole (EARL, GAEC...) portée sur des panneaux aux intersections de voies, aux entrées d'agglomérations et sur le lieu des entreprises. Les personnes ou entreprises désirant mettre en place ou améliorer une signalétique déjà présente, doivent contacter la mairie d'Oradour pour se faire connaître.



Un exemple

# Le Comité des fêtes

**Fin janvier 2012** : reprise du comité des fêtes après quelques démissions, et la volonté de Monsieur le Maire, que cette association continue dans la commune.

## Les membres du bureau :

- ♦ Présidente : Moïsette BROSSARD-GORNAS
- ♦ Vice-président : Auguste BERTRAND
- ♦ Secrétaire : Bernadette RICHARD
- ♦ Trésorière : Charlette ROUDIL

## Les festivités de 2012 :

- ♦ Repas des aînés le 18 mars : une ambiance conviviale et sympathique
- ♦ Sortie vélo le 3 juin : cette année, il y a eu une randonnée de 12 km au travers la campagne, puis un pique-nique sous le tivolì à Germeville. Une quarantaine de personnes était réunie avec une bonne ambiance.



- ♦ Fête du 14 juillet : malgré le mauvais temps, le repas a été servi à la salle des fêtes. Tombola et musique étaient de la partie. Bonne soirée.
- ♦ Repas au profit du Téléthon le 18 novembre : les lentilles de « Chillé » ont été appréciées. Merci au donateur de cette réussite et au courage des bénévoles. Un chèque de 520€ a été remis au Téléthon.
- ♦ Repas de Noël le 16 décembre : repas de fête pour les 44 personnes. Bonne ambiance. Le Père Noël est passé avec jouets et bonbons pour les 5 enfants inscrits de la commune.

**Le 12 janvier 2013** : l'Assemblée Générale et la galette des rois pour les personnes qui ont bien voulu répondre présent à notre invitation.  
Le bureau est reconduit pour un an.

## Les festivités prévues pour 2013 :

- ♦ Le repas des aînés sera servi avec le repas de Noël qui sera gratuit pour les plus de 60 ans de la commune.
- ♦ 1<sup>er</sup> mai : repas brin d'aillet
- ♦ 14 juillet : repas gratuit pour les habitants de la commune
- ♦ Cette année, le comité des fêtes envisage d'organiser un loto au profit du Téléthon.
- ♦ Repas de Noël en décembre

Le comité des fêtes remercie les personnes qui les soutiennent et se dévouent pour le bon fonctionnement et bon résultat de l'année passée.

Merci et bonne année à tous.

La présidente et son bureau.

# La société de chasse

Saison 2012-2013

## Le bureau :

- Président : Christophe TIPHONNET
- Vice-Président : Yvan TRAINAUD
- Secrétaire : Jacky CARRE
- Trésorier : Guy TRAINAUD

La société de chasse compte 42 sociétaires.

Lâchers de gibiers : 270 perdreaux et 350 faisans.

Battues : 10 chevreuils et 7 sangliers

## Manifestations au cours de la saison :

- Repas de chasse (1<sup>er</sup> week-end de mars)
- Sanglier à la broche
- Loto
- Chasse à courre au chevreuil avec le rallye Griffonné

## Manifestations à venir :

- ♦ Repas de chasse le 3 mars 2013
- ♦ Loto : le 24 février à Aigre. Un autre est prévu dans le mois de juin (date à préciser)
- ♦ Sanglier à la broche le 30 juin 2013

Le bureau de la société de chasse ainsi que ses sociétaires tiennent à remercier M. HERIARD pour nous avoir laissé l'entrée dans son parc, à l'occasion du sanglier à la broche, une visite et une promenade en tracteur très appréciées des convives.

Nous tenons à remercier Mme CARRE pour l'aide qu'elle nous procure à l'occasion de toutes les manifestations, encore un grand merci.



## Assainissement non collectif : Des changements réglementaires en 2012

### Une rénovation progressive du parc d'installations d'assainissement non collectif.

Deux arrêtés, respectivement du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012, qui entrent en vigueur le 1er juillet 2012, révisent la réglementation applicable aux installations d'assainissement non collectif.

Ces arrêtés reposent sur trois logiques :

1. mettre en place des installations neuves de qualité et conformes à la réglementation
2. réhabiliter prioritairement les installations existantes qui présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement ;
3. s'appuyer sur les ventes pour accélérer le rythme de réhabilitation des installations existantes.

### Des règles claires et uniformes sur tout le territoire.

Cette évolution réglementaire vise également à préciser les missions des services publics d'assainissement non collectif sur tout le territoire. Les arrêtés réduisent les disparités de contrôle qui peuvent exister d'une collectivité à l'autre, facilitent le contact avec les usagers et donnent une meilleure lisibilité à l'action des services de l'État et des collectivités.

*SPANC : Service public d'Assainissement Non Collectif*

SITUATION DE L'USAGER 	La Règle 	La Marche à suivre pour l'usager 	La marche à suivre pour le SPANC 
Absence d'installation	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ L'utilisateur doit être équipé d'une installation conforme.</li> <li>↳ Les travaux doivent être réalisés dans les meilleurs délais.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Organiser ses travaux d'installation.</li> <li>↳ Contacter le SPANC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Le SPANC vérifie la conformité de l'installation lors de son passage.</li> </ul>
Installation neuve	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ L'installation doit être conforme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ L'installation doit être conforme. Contacter son SPANC au moment de la conception et de l'exécution.</li> <li>↳ Joindre une attestation de conformité de son projet d'installation à son permis de construire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Le SPANC vérifie la conformité de l'installation lors de son passage.</li> <li>↳ Il délivre l'attestation.</li> </ul>
Installation existante non-conforme mais sans risque pour l'environnement ou la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Les travaux doivent être réalisés mais sans condition de délai.</li> <li>↳ En cas de vente, les travaux doivent être réalisés sous 1 an.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Organiser ses travaux d'installation.</li> <li>↳ Contacter le SPANC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Le SPANC établit une liste de travaux à réaliser lors de son passage.</li> <li>↳ Il vérifie la conformité une fois les travaux réalisés.</li> </ul>
Installation existante non-conforme et comportant un risque pour l'environnement ou la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Les travaux sont obligatoires dans un délai de 4 ans maximum.</li> <li>↳ En cas de vente, les travaux doivent être réalisés sous 1 an.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Organiser ses travaux d'installation.</li> <li>↳ Contacter le SPANC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Le SPANC établit une liste de travaux à réaliser lors de son passage.</li> <li>↳ Il vérifie la conformité une fois les travaux réalisés.</li> </ul>
Installation existante présentant des défauts d'entretien	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Organiser les interventions nécessaires pour améliorer le fonctionnement de son installation au fur et à mesure.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Lors de son passage, le SPANC établit une liste de recommandations à réaliser.</li> </ul>
En cas de vente	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Le vendeur doit fournir un diagnostic de son installation datant de moins de 3 ans, à annexer à la promesse de vente.</li> <li>↳ Les travaux sont obligatoires dans un délai de 1 an après la vente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Le vendeur doit contacter le SPANC si le contrôle n'a jamais été réalisé ou si le diagnostic date de plus de 3 ans.</li> <li>↳ Le vendeur ou l'acquéreur réalise les travaux, selon négociation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Le SPANC réalise un contrôle si celui-ci n'a jamais été réalisé ou si le diagnostic date de plus de 3 ans.</li> </ul>

Aide à la réhabilitation de système d'assainissement non collectif pour le particulier			
Organisme	CG/SAGA : 05 45 22 80 23	CG/DS : 05 45 90 76 69	DDT/ANAH : 05 17 17 38 29
Conditions d'âge	Moins de 70 ans NB : Entre 60 et 70 ans, contacter sa caisse de retraite en parallèle.	Plus de 70 ans	Sans conditions d'âge
Autres conditions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre propriétaire en résidence principale</li> <li>- Ne pas être éligible à l'ANAH ou tout autre dispositif du CG</li> </ul>	Etre propriétaire occupant ou usufruitier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maison finie depuis + de 15 ans</li> <li>- Etre propriétaire occupant</li> <li>- Si acquisition récente : pas de prêt taux zéro pour acquisition du logement (sauf si handicap)</li> </ul>
Conditions de revenus	Revenu imposable : <ul style="list-style-type: none"> <li>- De 8500€ à 12400€/an pour 1 personne</li> <li>- De 12400€ à 19200€ /an pour 1 couple</li> <li>- 7200€/an par personne à charge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1000€/mois max pour 1 personne</li> <li>- 1600€/mois max pour 1 couple</li> <li>- 600€/mois max par personne à charge</li> </ul>	Avis d'imposition 2010 : revenu fiscal 2009 : <ol style="list-style-type: none"> <li>Ressources très modestes                             <ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 8737€/an pour 1 personne</li> <li>&lt; 12778€/an pour 2 personnes</li> <li>&lt; 15366€/an pour 3 personnes</li> <li>&lt; 17953€/an pour 4 personnes</li> <li>&lt; 20550€/an pour 5 personnes</li> <li>+ 2587€/an par personne supplémentaire</li> </ul> </li> <li>Ressources modestes                             <ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 11358€/an pour 1 personne</li> <li>&lt; 16611€/an pour 2 personnes</li> <li>&lt; 19978€/an pour 3 personnes</li> <li>&lt; 23339€/an pour 4 personnes</li> <li>&lt; 26715€/an pour 5 personnes</li> <li>+ 3365€/an par personne supplémentaire</li> </ul> </li> </ol>
Taux et plafond d'intervention	15% Plafond travaux de 5000€ soit <u>aide</u> maxi de 750€	>780€/mois : 20% <780€/mois : 30% Plafond travaux de 5000€	2 possibilités selon revenus Plafond à 20000€ HT tout type de travaux 1. 35% avec plafond 20000€ HT 2. 20% avec plafond 20000€ HT
Modalités de versement	6 mois pour lancer les travaux 1 an pour les achever Travaux réalisés par une entreprise Paiement sur facture acquittée + avis de réception de travaux du SPANC	6 mois pour lancer les travaux 1 an pour les achever Paiement sur facture acquittée	1 an pour lancer les travaux 3 ans pour les achever Travaux réalisés par une entreprise Paiement sur facture

Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'attribution de la subvention  
 Plafond d'intervention pouvant être modifiés par délibération en cours d'exercice

## Assainissement collectif: la station d'épuration d'AIGRE

Les travaux de la Station d'épuration d'AIGRE ont commencé en juin 2012 et se termineront en février/mars 2013.



Terrain avant le commencement des travaux - mai 2012



Terrassement du terrain - juin 2012



Coulage du fond du clarificateur - août 2012



Ferrailage du clarificateur - septembre 2012



Coulage des parois du clarificateur - octobre 2012



Mise en eau du clarificateur - novembre 2012

*Clarificateur : Ouvrage conique, où les boues tombent dans le fond et les eaux traitées débordent en surface pour rejoindre le milieu naturel.*

## Pose d'une conduite d'assainissement collectif à Germeville d'Oradour:

La commune d'ORADOUR aménage le village de Germeville notamment sur la route départementale qui le traverse. Cela va se poursuivre ensuite par la réalisation d'un nombre important d'aménagements pour réduire la vitesse et d'un enrobage spécial sur la route à cause du passage de nombreux poids lourds. Aussi, pour ne pas recasser ces travaux lors de la mise en place de l'assainissement collectif à Germeville en vue du raccordement à la station d'épuration d'AIGRE, le Conseil communautaire a décidé de créer la canalisation d'assainissement sur la route départementale D67 dès maintenant. Elle est en attente.

La SCOPTA du Gond-Pontouvre a été retenue pour réaliser ces travaux suite à l'organisation d'une consultation.

Les travaux sont réalisés en ce début d'année 2013.

Montant des travaux HT	Subventions obtenues
- SCOTPA, Gond-Pontouvre : 33 450€	- Conseil Général de la Charente : 10 000€ - Agence de l'Eau Adour Garonne : montant non encore déterminé

### Renseignements :

Pascale VOLLETTE, Technicienne assainissement - 05.45.21.22.13.

[assainissement-cdcaigre@wanadoo.fr](mailto:assainissement-cdcaigre@wanadoo.fr)

## Création d'une école multi-sports en pays d'Aigre :

Le développement du territoire par le sport se poursuit...

Le Conseil général de la Charente, par la voix de son Vice-président Franck BONNET chargé des sports et de l'éducation, a proposé au Conseil communautaire de créer une Ecole multisports (EMS) pour les enfants en vue notamment de leur faire découvrir la richesse du tissu associatif sportif local et pour contribuer à leur épanouissement par l'initiation aux activités sportives.

L'existence d'une Ecole multisports sur son territoire permet à la Communauté de communes de conforter sa politique de développement du sport suite à la construction récente du Complexe sportif du Pays d'Aigre.

Les effets attendus en terme de développement local :

- Maintien et développement de l'offre sportive sur le territoire,
- Développement d'une véritable culture sportive chez les plus jeunes et ainsi, participation à leur éducation globale.

Le coordonnateur de l'EMS en Pays d'Aigre est l'APETIPA et plus précisément, Philippe ARNAULT, Directeur de l'Accueil de loisirs.

Grâce à l'engagement des clubs sportifs locaux, 16 enfants de 7 à 9 ans qui pour la plupart ne pratiquaient aucun sport en dehors de leur école, peuvent suivre tout au long de l'année 2012/2013 des cycles sportifs : Football, Handball, Judo, Tennis de table, Tir à l'arc, Tennis.

Outre la mise à disposition des équipements sportifs, la Communauté de communes apporte une contribution financière à cette action, étant précisé que le Conseil général finance également celle-ci dans le cadre du Contrat départemental d'animation.



## Bibliothèque intercommunale du Pays d'Aigre

La Bibliothèque intercommunale du Pays d'Aigre, située à TUSSON (tête de réseau) et à SAINT-FRAIGNE (point lecture), prépare son ouverture... De nombreuses tâches dont certains travaux sont à effectuer avant de pouvoir vous ouvrir les portes...

Livres et CD audio commencent à remplir les rayonnages. Ces documents proviennent d'acquisitions de la communauté de communes, de prêts du Service Départemental de la Lecture du Conseil général de la Charente, ainsi que de dons.

La bibliothèque se veut être un lieu de détente, de loisirs et aussi d'information. Les documents pourront être lus sur place ou empruntés. Le Conseil Communautaire a opté pour la gratuité que ce soit pour la consultation ou pour le prêt.



Les espaces en cours d'aménagement :

- L'espace adulte offrira un large choix de romans (littérature française, littérature étrangère, science-fiction, policiers, terroir, ...), romans proposés également en gros caractères et textes lus.
- L'espace jeunesse où les enfants pourront y trouver albums, contes, romans...
- Un espace ado où se trouvera l'espace BD et mangas.
- L'espace documentation composé d'ouvrages variés : sciences, histoire, géographie, arts, psychologie, philosophie, jardinage, sports, etc.
- Et l'espace CD couvrant tous les styles musicaux tels que jazz, pop, chansons francophones, comptines, musique classique.

Des animations ou des participations à diverses manifestations sont prévues : « Au fil du conte », « Littératures métisses », rencontres avec des auteurs, clubs de lecture, ateliers, animations avec les écoles, le pôle jeunesse, les maisons de retraite,...

Quelques animations ont pu déjà être organisées : un spectacle pour les tout-petits avec Philippe ÉGALITÉ, un autre tout public avec le duo de conteuses « Huile d'olive et beurre salé », des rencontres mensuelles avec les enfants du Relais Assistantes Maternelles du Pays d'Aigre ou avec les résidents de l'EHPAD Habrioux.

Renseignements complémentaires :

Corinne BAILLARGEAU, Animatrice bibliothèque - 06.88.34.37.22

[bibliotheque-cdc-paysaigre@orange.fr](mailto:bibliotheque-cdc-paysaigre@orange.fr)



## Maison de la petite enfance du Pays d'Aigre : Déjà 1 an !

La Maison de la petite enfance du Pays d'Aigre a ouvert ses portes il y a un an au Pôle Jeunesse, 2 bis Rue du Renclos à AIGRE.

Emmanuelle DESLANDE (qui a été remplacée par Vanessa LEYGUES pendant son congé de maternité), directrice de la Maison de la petite enfance et éducatrice de jeunes enfants, ainsi que Véronique DÉSÉMERY, auxiliaire de puériculture, vous accueillent tout au long de la semaine dans le cadre des différents services, pour mémoire :

- **La Halte-garderie**, ouverte le jeudi de 9h à 18h, proposée à toutes les familles souhaitant confier à une équipe professionnelle de la petite enfance, son ou ses enfants de moins de 3 ans pour quelques heures ou la journée.
- **Le Lieu d'accueil enfants-parents** ouvert le mardi et le mercredi de 9h à 12h. Ce service est destiné à toutes les familles souhaitant profiter avec son ou ses enfants de moins de 6 ans d'un lieu de jeux, de rencontres, d'échanges et d'écoute.
- **Le Relais assistantes maternelles**, où sont proposés des temps collectifs d'éveils et d'échanges, le lundi et le vendredi de 9h à 11h30. Ils sont destinés aux assistantes maternelles et aux gardes d'enfants à domicile.

Au sein de ces différents services, l'équipe vous offre une palette d'animations et de manifestations. Elle vous propose aussi plusieurs échanges avec les structures du territoire. (Maison de retraite Habrioux, la Bibliothèque intercommunale du Pays d'Aigre, les écoles maternelles...)

Le mardi de 17h à 18h30 une permanence permet aux parents, futurs parents et professionnels ou futurs professionnels de l'accueil individuel de jeunes enfants de trouver un lieu d'informations dans le domaine de la petite enfance.

Coordonnées : 05 45 60 31 39 - [petite.enfance.aigre@orange.fr](mailto:petite.enfance.aigre@orange.fr)



# Le Complexe sportif :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
<b>Occupation salle de sport</b>							
9h30						Ping pong	
10h							
10h30							
11h							
11h30							
12h							
12h30							A la demande
13h							
13h30							
14h							
14h30							
15h							
15h30							
16h							
16h30							
17h	Hand	Ecole Multi-sports					
17h30	Hand						
18h							
18h30							
19h							
19h30	Gym danse	Hand	Hand	Hand	Hand	Hand	
20h							
20h30							
21h							
21h30	Futsal	Ping pong			Ping pong ou Hand		
22h							
22h30				Volley			

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
<b>Occupation aire couverte</b>							
9h30							
10h							
10h30							
11h							
11h30						Tennis	A la demande
12h							
12h30							
13h							
13h30							
14h							
14h30						A la demande	
15h							
15h30							
16h							Model Club
16h30							
17h							
17h30				Tennis			
18h							
18h30				Hand			
19h							
19h30	Tennis	Foot	Tennis	Ou futsal	Tennis		
20h							
20h30							
21h		Hand			Tir à l'arc		
21h30			Tir à l'arc				
22h							
22h30							



## Téléthon 2012

Comme chaque année depuis maintenant dix-neuf ans, le Pays d'Aigre était présent pour apporter sa contribution. C'est la commune de Saint-Fraigne qui a accueilli, le week-end du 8 au 10 décembre, cette nouvelle édition du Téléthon. Plus de 10 000 euros ont été collectés.

Communes et associations du territoire ont proposé de nombreuses animations : concours de belote, tournoi de fléchettes, vente de gâteaux, match de volley, de handball, pot-au-feu, randonnées pédestre et cycliste, atelier floral, parcours VTT, tournoi de tennis de table, un concert de jeunes talents, la galette géante et le fil rouge : une immense écharpe tricotée pour cette manifestation.

Oradour a participé activement au Téléthon en organisant un repas.

Nous vous donnons rendez-vous en 2013 à Bessé.

## Le Tour du pays d'Aigre 2012 au départ de Verdille

Organisé par l'Association Cycliste Jarnac Aigre Rouillac, le 9<sup>e</sup> Tour du Pays d'Aigre s'est disputé le 3 mars 2012.

Au départ de Verdille, à 14 h, les coureurs ont effectué un parcours de 64,4 km en ligne qui les a conduits à Ranville, Barbezières, Lupsault, Les Gours, Saint-Fraigne, Ebréon, Tusson, Bessé, Charmé, Fouqueure, Villejésus, Aigre, Chillé, avant de revenir à Verdille vers 15h30 pour sept tours d'un circuit final de 8,2 km.



Mickaël Larpe, l'ex-professionnel de Roubaix - Lille Métropole et qui court désormais sous les couleurs de A. Pons Gémozac Cycliste a remporté ce Tour du Pays d'Aigre.

En 2013, pour la dixième édition, le départ a lieu à Tusson, le samedi 02 mars.

## La foire exposition du Pays d'Aigre

En 2012, le thème choisi pour l'exposition culturelle était « boules, billes et jeux de cartes ».

La 42<sup>ème</sup> édition aura lieu le samedi 4 et dimanche 5 mai 2013. L'exposition culturelle abordera le thème de « l'abeille ». Une ruche devrait être réalisée dans la salle des fêtes afin que petits et grands puissent apprécier l'infatigable travail des abeilles.

# Quelques infos pour bien vivre en Pays d'Aigre

## Lutte contre la précarité énergétique

Le département de la Charente a décidé de renforcer son action de lutte contre la précarité énergétique dans le logement privé. Ce nouveau programme, conclu en juin 2012 avec l'ANAH pour 2012-2014, comprend 3 thèmes d'action :

- la lutte contre l'insalubrité
- la production de logement à loyer très bas
- l'amélioration thermique de 1000 logements

Pour cela, 2 moyens :

- des aides financières de plusieurs partenaires (ANAH, Région et Département) pour les travaux
- une action de promotion active du dispositif

Le Département interviendra à hauteur de 15% du montant des travaux d'amélioration thermique. Sont éligibles les travaux d'amélioration des performances thermiques, dès lors qu'ils procurent une économie d'énergie d'au moins 25%.



La Maison départementale des Solidarités est à l'écoute des personnes âgées et de leur entourage afin de les informer des prestations existantes, les orienter vers les services compétents et les professionnels appropriés (coordinateurs de proximité du Conseil Général, caisses de retraite, professionnels médicaux et paramédicaux, hôpitaux, maisons de retraite, foyers logements, communes, associations d'aide à domicile...).

Vos contacts pour le Ruffécois : Mme Florence BOINOT Tél. 05 16 09 58 69 [fboinot@cg16.fr](mailto:fboinot@cg16.fr)

### Maison départementale des Solidarités du Ruffécois

Rue du Docteur Tutard

16700 RUFFEC



L'association d'aide à domicile (ADMR) peut vous aider en vous proposant une large gamme de services : aide à la personne, ménage, repassage, repas à domicile, accompagnement transport, atelier mémoire.

### ADMR

10 rue du Pont Raymond

16140 AIGRE

05 45 21 21 31

Permanences à Aigre : mardi 13h30 à 16 h, mercredi 14h à 16h, jeudi 9h à 12h, vendredi 13h30 à 16h30.

Présidente : Jacqueline Perrain



**Conteneur textile à Aigre** - Depuis le 27 juin, les habitants du Pays d'Aigre peuvent déposer des vêtements dans le conteneur textile situé dans la cour de la Communauté de Communes (10, rue du pont Raymond à Aigre) et mis en en place par Emmaüs Ruffec.



### Bus à 1€

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les transports en cars départementaux passent à 1€ le billet unitaire et 23€ la carte mensuelle partout en Charente et toute l'année. Renseignements Cartrans 05 45 95 95 99 ou [www.cg16.fr](http://www.cg16.fr) (rubrique transports départementaux).



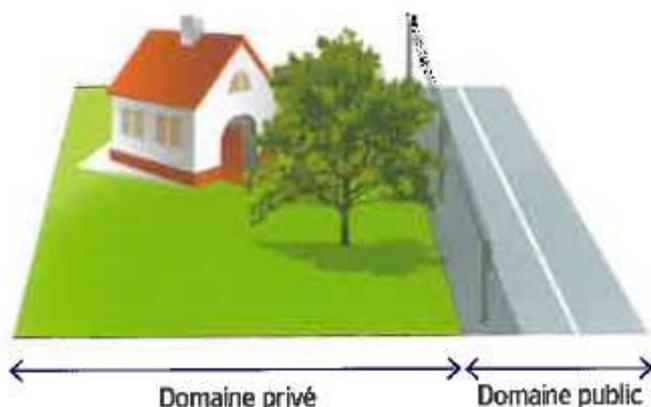
## L'Elagage en Toute Sécurité

Vous êtes propriétaire ou locataire d'un terrain à proximité du domaine public (trottoirs, routes, chemins). Il vous appartient d'élaguer régulièrement votre végétation sur votre propriété, pour éviter que les branches ne surplombent pas le domaine public.

Avant tout élagage, si vous êtes amené à installer un échafaudage ou une nacelle par exemple, vous devez contacter la mairie pour obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public.

Si les branches se situent à moins de 5 mètres des réseaux aériens (électricité, téléphone et éclairage public) vous devez établir une déclaration de travaux auprès de chaque gestionnaire de réseau, puis une déclaration d'intention de commencement de travaux. Ces documents sont disponibles en mairie ou sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Sachez que si vous faites appel à une entreprise spécialisée, celle-ci effectue les démarches administratives nécessaires pour votre compte.



Propriétaires ou occupants, vous avez la responsabilité de l'élagage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas-côtés et fossés).

Le saviez-vous ? Lorsque des branches ou la chute d'arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, ERDF vous facture le montant de la réparation. En cas de manque d'entretien, votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.

## Le frelon asiatique



Le frelon asiatique est arrivé il y a plusieurs années en France. Ce type de frelon se nourrit, entre autres, d'insectes pour assurer ses besoins en protéines. La prédation importante de ce frelon a une incidence sur les espèces autochtones (notamment les abeilles) et peut causer des dégâts plus ou moins lourds sur la biodiversité locale.

En l'état actuel des connaissances sur cette espèce et sa prolifération, le plan vise dans un premier temps à limiter le développement des nids en piégeant les fondatrices. Cela n'éradiquera pas cependant pas l'espèce. Le signalement des nids au printemps et en été auprès de votre mairie est essentiel. A partir de novembre, la diminution des températures et de la durée des journées accélère la mortalité naturelle des insectes et marque l'hivernage des reines, d'où une diminution de la dangerosité des nids.

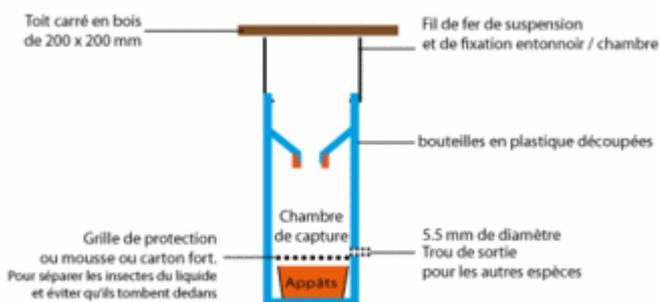
### Les différentes phases du plan :

De mi-février à mi-avril : piégeage des fondatrices

De mars à octobre : signalement des nids

De avril à fin octobre : détruire les nids et / ou les signaler

### Quel type de piège à utiliser ?



### Schéma du piège :

Attiré par l'appât, l'insecte entre dans le piège. Le frelon reste bloqué à l'intérieur, tandis que les autres espèces peuvent sortir par le trou de 5,5 mm de diamètre. Nous vous conseillons d'utiliser comme appâts (en attendant des produits plus adaptés) : un verre de bière brune de préférence, un verre de vin blanc et un trait de sirop (framboise ou cassis). Il semblerait que les pièges soient plus efficaces s'ils sont situés près des anciens nids. D'où l'importance de connaître la position des nids d'une année sur l'autre.

## MAIRIE d'ORADOUR:

Tel : 05.45.21.02.84 Fax : 05.45.21.04.58 E-mail : mairie-oradour@wanadoo.fr

horaires pour Emilie à partir du 01 avril 2013 ..

Le secrétariat est assuré par Emilie GREZILLER

Le mardi de 14 heures à 18 heures

Le jeudi de 14 heures à 18 heures

Le samedi de 9 heures à 12 heures

## Location salle d'Oradour

Prix : Ils correspondent à une location pour un Week-End :

- Habitants de la commune : été (mai à septembre) : 60 € - hiver (octobre à fin avril) : 100 €
- Habitants hors commune : été : 100 € - hiver : 160 €



A partir du 1er avril 2013 :  
les horaires changent !

Mardi et Jeudi 14 heures à 16 heures,  
Samedi de 9 heures à 12 heures.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'AIGRE

Tél : 05.45.21.10.48 Fax : 04.45.21.10.57 E-mail : developpement-cdcaigre@wanadoo.fr

Permanence des associations : Tél 05.45.21.04.90

## PERMANENCES A LA MAIRIE D'AIGRE

### CPAM (*caisse primaire d'assurance maladie*)

Tous les jeudis de 9 H à 11 H 30 sauf vacances scolaires.

### CARSAT (ex CRAMCO)

Le 1er mercredi du mois de 14 H à 16 H 30 sur rendez-vous au 05.45.39.96.60

### CONCILIATEUR de justice

Le 4<sup>ème</sup> jeudi de 14 H à 16 H sur rendez-vous au 05.45.21.10.56

### MSA

Insertion-santé-handicap : 05 45 97 66 87 - Gérontologie : 05 45 97 66 98

## MAISON des SOLIDARITES

Permanence 5 Grand' Rue 16140 AIGRE

Assistance Sociale du Secteur : mercredi matin sur rendez-vous au 05.16.09.51.00

### PAIO (*permanence d'accueil, d'information et d'orientation*)

Aides aux demandeurs d'emploi de 18 à 26 ans, le vendredi de 9 H à 10 H 30  
sur rendez-vous au 05.45.31.39.35

## CROIX ROUGE FRANCAISE

Tél : 05.45.21.31.48



## **DECHETTERIE VILLEJESUS**

Tél : 05.45.21.32.50

Horaires d'ouverture : Lundi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Mardi de 14 H à 18 H

Mercredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Jeudi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

## **ORDURES MENAGERES**

Sacs noirs : **le jeudi matin**

suremballages, sacs, films, enveloppes, pots en plastique, barquettes en polystyrène, couches, gobelets, assiettes, couverts en carton et en plastique, papiers et boîtes en métal ou en carton salis, ampoules à filaments, vaisselle

Sacs jaunes : **le vendredi des semaines paires** (le samedi si un jour férié en semaine)

bouteilles d'eau de jus de fruits, de lait en plastique, bouteilles d'huile, flacons de produits de toilettes et de produits ménagers en plastique, aérosols, boîtes de conserve, boîtes en métal, bidons en métal, cartonnets, boîtes en carton, journaux, magazines, prospectus, papier.

### **REPORT DE COLLECTE LES JOURS FERIES**

Lorsque votre semaine de collecte comporte un jour férié avant le ramassage, les collectes seront toutes (jaune ou noir) décalées d'une journée à partir du jour férié

## **GENDARMERIE AIGRE - ROUILLAC**

Aigre Tél : 05.45.21.10.12

Rouillac Tél : 05.45.96.50.19

Permanences à Aigre : Lundi de 8 H à 12 H, Jeudi de 8 H à 12 H, Samedi de 8 H à 12 H

## **MEDECINS à AIGRE**

Docteur Alain DUBOST : 05.45.21.22.88

Docteur Roger REVEILLAUD : 05.45.21.10.23

Docteur Cynthia RIEUTORD : 05.45.21.22.91

Docteur Christian RIEUTORD : 05.45.21.22.91

Docteur Jacques TRAWALE : 05.45.21.32.24

## **PHARMACIENS à AIGRE**

Pharmacie VIGNAUD - SOULAT : 25 Grande rue Tél : 05.45.21.10.41

Pharmacie du Pays d'Aigre NEGRET Vincent 30 Grande rue Tél : 05.45.21.36.61

**POMPIERS : 18**

**SAMU : 15**

## **DON DU SANG**

Accueil des donneurs : Hôpital de Girac St. MICHEL Tél : 05.45.91.46.84 du lundi au vendredi de 8 H à 13 H et de 13 H 30 à 18 H

La prochaine collecte de sang à la salle des fêtes d'AIGRE aura lieu le 17 avril de 16 heures à 19 heures 30.

## **OFFICE DE TOURISME du PAYS D'AIGRE**

Place de l'hôtel de ville 16140 AIGRE - Tél : 05.45.21.26.70 e-mail : officetourisme.aigre@orange.fr

Et pour finir, quelques petites phrases à lire ...tout haut.

Nous portions nos portions.

Les poules du couvent, couvent.

Mes fils ont cassé mes fils.

Il est de l'est.

Cet homme est fier, peut-on s'y fier ?

Nous éditions de belles éditions.

Je suis content qu'ils nous content cette histoire.

Il convient qu'ils convient leurs amis.

Ils ont un caractère violent et ils violent leurs promesses.

Ces dames se parent de fleurs pour leurs parents.

Ils expédient leurs lettres, c'est un bon expédient.

Nos intentions, c'est que nous intentions un procès.

Ils négligent leur devoir ; moi, je suis moins négligent.

Nous objections beaucoup de choses à vos objections.

Ils résident à Paris chez le résident d'une ambassade étrangère.

Ces cuisiniers excellent à composer cet excellent repas.

Les poissons affluent d'un affluent de la rivière.

Ce n'est pas pour rien que l'on dit que la langue française est compliquée !



N'hésitez pas à nous transmettre vos réactions, vos suggestions.

Mairie d'ORADOUR 05 45 21 02 84 Fax : 05.45.21.04.58 E-mail : mairie-oradour@wanadoo.fr

Les rédacteurs :  
Corinne BAILLARGEAU  
Bernard CLEMENT  
Christian ROUSSEAU  
Thierry SYLVESTRE



Février 2013